



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES

Applicables à compter du 1^{er} Mai 2019

La Société TOPAZEN, société à responsabilité limitée au capital de 1600 euros est inscrite au RCS de Bobigny sous le numéro SIREN 828289140, SIRET 82828914000018, représentée par Mme Dorine DOSTALY, en sa qualité de Co gérante dûment habilité aux fins des prestations. Ci-après, « TOPAZEN » ou « la Société » ou « le Vendeur »

D'une part,

Et la personne physique ou morale procédant à l'achat de prestations de services de la Société. Ci-après, « Le Client » ou « l'utilisateur ».

D'autre part,

Etant préalablement rappelé ce qui suit :

La société TOPAZEN prodigue des services de massage bien-être, exclusivement à destination des consommateurs, commercialisés par l'intermédiaire du site www.topazen.fr et en présentiel directement par les fondateurs et/ou l'équipe compétente et dûment habilitée de TOPAZEN.

ARTICLE I. OBJET DU CONTRAT

Les présentes Condition Générales de Prestation de Services (Ci-après, les CGV ou Les Conditions générales de ventes, s'appliquent, sans restriction ni réserve, entre TOPAZEN et toutes personnes physique ou morale domiciliée en France, et DOM-TOM (ci-après, Utilisateur, Membre ou acheteur) pour tout achat de services payants fournis par l'intermédiaire du site internet www.topazen.fr de TOPAZEN (ci-après dénommé le « Site internet) directement ou par ses consultants, agents, dûment habilités à ses fins.

Les présentes CGV visent à définir les modalités entre le Site internet et l'acheteur, à partir de la passation de la commande jusqu'à la fourniture du service commande, y compris le paiement.

TOPAZEN se réserve la possibilité de modifier les présentes, à tout moment par la publication d'une nouvelle version sur son site internet. Les CGV applicables alors sont celles étant en vigueur à la date du paiement (ou du premier paiement en cas de paiement multiples) de la commande. Ces CGV sont consultables sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : www.topazen.fr

La validation de la commande de services par l'utilisateur vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV et des Conditions d'Utilisation du Site internet (accessible en cliquant ici).

Conformément à la réglementation en vigueur, TOPAZEN se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes CGV, en fonction des négociations menées avec l'utilisateur, par la mise en place de conditions particulières.

La société s'assure également que leur acceptation soit claire et sans réserve en mettant en place une case à cocher et un clic de validation. Le Client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente, et le cas échéant des Conditions Particulières de Vente liées à un service ou à un produit, et les accepter sans restriction ni réserve ; Le Client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins. Le Client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage. Sauf preuve contraire les informations enregistrée par la Société constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

Les parties conviennent que les présentes CGV régissent la relation qui les lie, à l'exclusion de toutes autres conditions.

ARTICLE II. SERVICES

Les Services régis par les présentes CGV sont ceux qui figurent sur le site internet et tout support papiers, servent à la vente en présentiel et qui sont indiqués comme accessible contre paiement. Les caractéristiques principales des services sont décrites et présentées avec la plus grande exactitude possible sur le Site internet et sur tous les supports papiers servant à la vente en présentiel. Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande et atteste avoir reçu les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat. Toutefois, si des erreurs ou omissions ont pu se produire quant à cette description, la responsabilité de TOPAZEN ne pourrait être engagée.



Les services sont fournis par TOPAZEN et ses équipes, ainsi que par les agents partenaires extérieurs avec lesquels la société traite ; telle que la plateforme GROUPON. La Société s'engage à honorer la commande du Client. A défaut, le Vendeur en informe le Client. Le choix et l'achat d'un service est de la seule responsabilité du Client.

Ces informations contractuelles sont présentées en détail et en langue française. Conformément à la loi française, elles font l'objet d'un récapitulatif et d'une confirmation lors de la validation de la commande quel que soit le canal de distribution choisi au paiement de la passation de la commande et du paiement.

ARTICLE III. LE PRX

Les prix des services vendus au travers du site internet et de tout autre support et canal choisi par la Société, sont indiqués en euros hors taxes et/ou toutes taxes et précisément déterminés sur les pages de descriptifs et de tarifs des services du Site internet et sur tous les supports papiers servant à la vente en présentiel. Ils ont également indiqués en euros Taxes comprises (TVA + autres taxes éventuelles) sur la page de commande des produits, et sur les supports papiers servant à la vente en présentiel, et hors frais spécifiques.

Le prix ne pourra être modifié une fois la commande du Client validée.

Une facture est établie par TOPAZEN et remise au Client lors de la fourniture des services commandés. S'il ne reçoit pas sa facture, le Client est libre de la demander à la société. S'il a commandé une prestation au travers du site internet www.groupon.fr il devra se rapprocher de la plateforme afin de récupérer sa facture.

Les frais de déplacement, d'hébergement et tous autres frais éventuels du Client pour la fourniture du service sont à la charge du Client.

Aucun rabais, aucune remise, aucune ristourne se sera pratiqué par TOPAZEN sauf, en cas de promotion ponctuelle et occasionnelle pouvant intervenir de façon générale sur une période annuelle.

ARTICLE IV. LA PASSATION DE COMMANDE

L'achat d'un service est conditionné par l'acceptation des Conditions générales de Ventes et Conditions générales d'Utilisation du Site internet.

Le Client qui souhaite acheter un service doit obligatoirement :

- Remplir la fiche d'identification qui lui sera remise – avec celle-ci le questionnaire de santé
- Remplir le bon de commande en ligne en donnant toutes les références du service choisi
- Valider sa commande et son règlement

Toute commande vaut acceptation des Conditions générales de ventes et des conditions générales d'utilisation du Site internet, des prix et des descriptions des services disponibles et constitue une preuve du contrat de prestation de services.

Pour les commandes directement passée sur le site internet www.topazen.fr , TOPAZEN accusera réception de la commande dès la validation et par l'envoi d'un courrier électronique ou d'un courrier le cas échéant.

Pour les commandes de packs et abonnements, TOPAZEN accusera réception de la commande et procédera à la prise d'un premier rendez-vous pour ouvrir un dossier. Celui devra faire l'objet d'une validation par la société.

Dans certains cas, notamment, défaut de paiement, adresses erronées, dossier incomplet ou tout autre problème pouvant impacté l'engagement pris par le client et le service rendu par la Société, TOPAZEN se réserve le droit de suspendre la commande du Client, jusqu'à résolution du problème.

Les prestations de massage se délivre sous réserve que le client ne présente aucune contre-indications médicales. Les contres indications sont remis par TOPAZEN mail et/ou dans le dossier d'inscription et sont également directement accessible sur le site internet www.topazen.fr.

TOPAZEN se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

ARTICLE V. LES MODALITES DE PAIEMENT

Le prix de la prestation de service de massage simple, fournie par TOPAZEN est payable comptant en totalité au jour de la passation de la commande par le Client, selon les modalités précisées à l'Article 4 «Passation de commande » ci-avant.



Concernant les packs et abonnements, les parties peuvent convenir, par des conditions particulières, du versement d'un acompte ou d'un paiement selon un échéancier, auxquels cas s'appliquent les dispositions suivantes :

- *Dans le cadre d'un versement d'acompte lors de la commande :*

L'acompte versé par le Client correspond au pourcentage convenu du prix total des services commandés et exigé lors de la passation de la commande. Ce pourcentage ne pourra être inférieur à 50% du prix total du service commandé.

Le solde du prix est payable au comptant, au jour de la fourniture desdits services, dans les conditions convenues. TOPAZEN ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services commandés par le Membre si celui-ci ne lui en paye pas le prix décidé dans les conditions particulières et selon les modalités indiquées aux présentes CGV.

- *Dans le cadre d'un paiement selon un échéancier et/ou offre mensuel proposées par TOPAZEN*

Les parties peuvent convenir que le prix sera payable selon un échéancier et un nombre de versements convenus, à compter de la fourniture des Services commandés, à réception de facture, comme précisé sur la facture adressée au Client. Le nombre d'échéancier ne pourra être supérieur à 6 fois ou selon l'offre proposée par TOPAZEN.

Le règlement des achats peut s'effectuer par carte bancaire dans le cadre d'une souscription via le site internet, lors de la finalisation de la commande ou par carte bancaire, chèque ou espèces dans le cadre d'une souscription en présentiel.

Tout paiement par chèque devra être émis par une banque domiciliée en France – la mise à l'encaissement étant réalisée à réception du chèque – et ne pourra être accordé que pour les commandes passées en présentiel et selon l'acceptation de la société. La commande ne sera effective qu'à partir de la réception et l'encaissement de celui-ci.

Le paiement effectué par le Client n'est considéré comme définitif qu'après encaissement effectif par TOPAZEN des sommes dues.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux REFI de la Banque centrale européenne majoré de 10 points sur la base du montant TTC du prix figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises à TOPAZEN, sans formalité aucune, ni mise en demeure préalable. Ces pénalités courent dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le 31e jour suivant la date de la fin de l'exécution de la prestation de service.

Le retard de paiement entraînera également l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à TOPAZEN par le Client, sans préjudice de toute autre action que TOPAZEN serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce douzième alinéa, une indemnité forfaitaire de 40,00€ par facture pour frais de recouvrement. Cette indemnité forfaitaire se cumule avec la clause pénale. TOPAZEN se réserve le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

De plus, en cas de non-respect des présentes conditions de paiement, TOPAZEN se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la fourniture des services commandés par le Client et de suspendre l'exécution de ses obligations.

ARTICLE VI. LA MISE ŒUVRE DU SERVICE

Le service fourni par TOPAZEN et acheté par le Client sera mis à disposition du Client dès réception et validation du paiement. Un envoi de courriel reprenant les éléments de la commande sera envoyé au Client afin de confirmer celle-ci et l'ouverture de ses droits au service acheté.

ARTICLE VII. DELAI DE LIVRAISON DES PRESTATIONS DE SERVICES

- Pour les services massages simples :

Tout service acheté et fourni directement par TOPAZEN, seront fournis selon les délais et calendriers validés par les deux parties, figurant sur la commande, ou par accord commun.

Ces délais ne constituent pas des délais de rigueur et TOPAZEN ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard.

- Pour les services fournis par les partenaires de TOPAZEN :



Tout service acheté par le Client et fournis par l'un des partenaire de TOPAZEN fera l'objet d'un contrat individuel entre le Partenaire et Le Client. TOPAZEN ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard de livraison ou de non-respect des dispositions qu'il aura pris avec le Partenaire. Seule la responsabilité du Partenaire pourra être engagée dans ses conditions.

En tout état de cause, la responsabilité de TOPAZEN ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation de services imputable au Client, ou en cas de force majeure.

ETANT PRECISE QUE LA FOURNITURE EST CONSIDEREE COMME REALISEE DES LA DATE DE LA PREMIERE PRESENTATION DES LIVRABLES DEFINIS POUR LA PRESTATION DU CLIENT.

Dans l'hypothèse où TOPAZEN serait dans l'incapacité de réaliser les prestations commandée, TOPAZEN s'engage à en avertir le Client par courriel et téléphone dans un délai de 48 heures, soit 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la réception du paiement du Client, auquel cas ce dernier pourra émettre de plein droit le souhait d'être remboursé en intégralité. Dans le cas contraire, TOPAZEN s'engage à exécuter la prestation dans un délai supplémentaire raisonnable.

ARTICLE VIII. VALIDITE DE L'ACHAT

Il est porté à l'attention du Client, que tout achat est valable une seule fois, pour la durée qui figure sur le bon de commande, ou à défaut pour une durée de 12mois, date de démarrage de la mise en œuvre du service faisant foi. Au-delà de cette période, le ou les services acheté(s) devront faire l'objet d'un renouvellement de la commande si le Client souhaite y disposer de nouveau. Le prix payé à TOPAZEN lui étant définitivement acquis.

ARTICLE IX. REMBOURSEMENT / ANNULATION

Toute commande passée et payée par le Client est définitive. Elle ne saurait faire l'objet d'annulation et aucun remboursement ne pourra être accordée au Client durant et après la mise en place du service.

Par ailleurs, si le Client souhaite mettre un terme à l'utilisation du service en cours de fourniture, il devra en faire la demande par courriel sur l'adresse de messagerie suivante : contact@topazen.fr

Le Client atteste par le paiement de la commande, qu'il a pris connaissance de cette article et reconnait n'être en aucun cas éligible au remboursement.

ARTICLE X. DROIT DE RETRACTATION

Dans le cadre d'une vente à distance et conformément au Droit de la consommation, le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours suivant le jour de l'achat pour se rétracter. Toute demande de rétractation fera l'objet d'un remboursement intégral des sommes engagées par le Client.

ARTICLE XI. RESPONSABILITES ET GARANTIES

TOPAZEN garantit au Client la bonne exécution de ses prestations, telles que définies dans l'offre et conformément aux règles de l'art aux bonnes pratiques.

TOPAZEN s'engage à souscrire toutes les garanties nécessaires pour couvrir les responsabilités qu'elle encourt du fait de l'exécution de la commande pour des niveau suffisants auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable. La compagnie d'assurance dont TOPAZEN a souscrit à ses fins est Hiscox.

La responsabilité de TOPAZEN ne pourra cependant être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices matériels directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

En aucune circonstance, TOPAZEN se sera tenue d'indemniser les dommages immatériels consécutifs ou non à un dommage matériel tels que notamment, les pertes d'exploitation, les pertes de production, le manque à gagner, la perte de contrat, la perte d'image, la perte d'une chance, le préjudice commercial, les surcoûts de production, l'immobilisation du personnel ou d'équipements ainsi que tout dommage indirect.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de TOPAZEN serait retenue, la garantie de TOPAZEN serait limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture des services.



La responsabilité de TOPAZEN ne saurait être recherchée pour des dommages résultants d'erreurs provenant de documents ou informations fournis par le Client, en particulier si TOPAZEN a préalablement émis des réserves.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des services, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer TOPAZEN, par écrit, dans un délai de 10 jours à compter de la fourniture des services, de ses réserves ou réclamations quant à la conformité en quantité et qualité, avec tous les justificatifs y afférent, auprès de TOPAZEN. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect des formalités de délais par le Client.

De même, la responsabilité de TOPAZEN, ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

ARTICLE XII. EXCEPTION D'INEXECUTION

En application de l'article 1219 du Code civil, chaque partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser son équilibre économique. La suspension d'exécution prendra immédiatement effet, à réception par la partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cette exception d'inexécution pourra également être utilisée à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code Civil, s'il est manifeste que l'une des parties n'exécutera pas l'échéance les obligations qui lui incombent et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour la partie victime de la défaillance.

Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la partie qui en prend l'initiative.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la partie présumée défaillante de la notification de l'intention de faire application de l'exception d'inexécution préventive jusqu'à ce que la partie présumée défaillante exécute l'obligation pour laquelle un manquement à venir est manifeste, adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Si l'empêchement était définitif ou perdurait au-delà de 30 jours, les présentes pourraient être résolues selon les modalités définies à l'article « résolution pour manquement d'une partie à ses obligations »

Le présent article ne s'applique pas au cas de suspension expressément stipulés par ailleurs et notamment ne s'applique aux cas de suspension pour défaut de paiement, non-respect des conditions de paiement, adresse erronée, problème avec le dossier d'un Client, auxquels cas s'appliquent les modalités de suspension stipulées aux articles concernés.

ARTICLE XIII. FORCE MAJEURE

Les parties ne pourront être tenues pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code Civil.

Constituent des événements de force majeure pour les parties : les catastrophes naturelles, les actes de l'autorité publique, les embargos, les grèves internes ou nationales, les conditions climatiques exceptionnelles empêchant la livraison, les insurrections, les émeutes.

La partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.



L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de 30 jours. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de 30 jours, les présentes seront résolues de plein droit après l'envoi d'une lettre recommandées avec demande d'avis de réception par la parte la plus diligente.

ARTICLE XIV. RESOLUTION POUR INEXECUTION SUFFISAMMENT GRAVE D'UNE PARTIE

La partie victime de la défaillance pourra en cas d'inexécution suffisamment grave de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre partie, notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la partie défaillante, la résolution fautive des présentes, 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, et en ce en application des dispositions de l'article 1224 du Code civil.

ARTICLE XV. RESOLUTION POUR MANQUEMENT D'UNE PARTIE A SES OBLIGATIONS

- En la personne du Client :

En cas de non-paiement des services commandés par le Client le contrat sera résolu. Il est expressément entendu que cette résolution pour manquement d'une partie à ses obligations aura lieu de plein droit 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter, restée, en tout ou partie, sans effet. La mise en demeure pourra être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

ARTICLE XVI. PROPRIETE INTELECTUELLE

- *En terme général*

Les marques, noms de domaines, produits, logiciels, images, textes ou plus généralement toute information, objet de droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive du Vendeur. Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes CGV. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces biens pour quelque motif que ce soit est strictement interdite.

- *Concernant le site internet*

Tout le contenu du Site internet www.topazen.fr , que ce soit les éléments visuels ou sonores, y compris la technologie sous-jacente, est la propriété de TOPAZEN et de ses partenaires et est protégé par les lois française et internationales relatives à la propriété intellectuelle. La divulgation des éléments du Site internet ne saurait en aucun cas être interprétée comme accordant licence ou un droit d'utilisation quelconque des éléments distinctifs du Site internet protégés par le droit de la propriété intellectuelle et notamment le droit d'auteur. Toute reproduction, représentation, utilisation

ARTICLE XVII. NULITE, MODIFICATION DU CONTRAT ET NON RECONCIATION

Si l'une des stipulations du présent contrat était annulée – d'un commun accord ou par décision de justice cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres stipulations qui demeurent en vigueur entre les parties. Toute modification contractuelle n'est valable qu'après un accord écrit et signé des parties.

Dans le cas l'impossibilité d'exécuter une ou plusieurs clauses des présentes CGV du fait de son annulation, par l'une des parties, les parties s'engagent à tenter d'établir une nouvelle clause dont l'esprit et la lettre seront aussi proches que possible de l'ancienne clause, les autres stipulations des présentes CGV demeurant en vigueur et ne pouvant être annulées.

Aucune des parties ne pourrait faire acte de renonciation d'une clause quelconque des présentes CGV, quel que soit son désir de ne pas se prévaloir de l'application de ladite clause, que ce soit de manière permanente ou temporaire.

ARTICLE XVIII. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ET RGPD



Conformément à la Loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978, le Client dispose des droits d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification sur les données personnelles le concernant.

TOPAZEN respecte la vie privée de ses utilisateurs et Clients et s'engage à ce que toutes les informations recueillies, en particulier concernant l'utilisation par le Client du service de commerce électronique afin d'acheter ou d'obtenir un service de TOPAZEN (Abonnement, réservation à une séance etc.) permettant d'identifier ce dernier, soient considérées comme des informations confidentielles.

Les informations recueillies sur ce site sont traitées par la société TOPAZEN, SARL dont le siège social se situe au 1 rue de Valmy 93120 La Courneuve, responsable du traitement et de la gestion de vos demandes, vos commandes et vos réservations. Le refus de consentir au traitement de ses données personnelles empêcherait l'exécution de ses services.

Si le Client a donné son accord lors de l'ouverture de son dossier d'inscription quelque soit la formule choisie, en modifiant ses informations personnelles en ligne, ses informations peuvent également servir à la constitution d'un fichier clientèle à des fins de prospection commerciale.

Les informations personnelles sont conservées pendant la durée légale de conservation et sont destinées aux personnes nécessaires à leur traitement au sein de la société ainsi qu'à des sous-traitants dès lors que le contrat signé entre les sous-traitants et le responsable du traitement fait mention des obligations incombant aux sous-traitants en matière de protection de la sécurité et de la confidentialité des données (article 28 du Règlement européen sur la protection des données personnelles UE 2016/679) et précise notamment les objectifs de sécurité devant être atteints. Aucun transfert des données n'est réalisé hors de l'Union européenne par TOPAZEN. Les prestataires intervenant sur le Site pour le compte de TOPAZEN peuvent avoir accès ou communication de tout ou partie de ces informations en raison des prestations effectuées. Dans ce cas, TOPAZEN s'engage à assurer un niveau de protection adéquat à vos données. Ces prestataires pourront être amenés à contacter directement le Client à partir des coordonnées qu'il a communiqué. TOPAZEN exige de manière stricte de ses prestataires de services qu'ils utilisent les données personnelles des Clients uniquement pour gérer les services qu'il leur demande de fournir. TOPAZEN demande également à ces prestataires de toujours agir en conformité avec les lois applicables en matière de protection de données personnelles et d'accorder une attention particulière à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Conformément au Règlement européen sur la protection des données personnelles UE 2016/679 (RGPD), le Client peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, de rectification, d'effacement, demander une limitation du traitement, s'y opposer ou en demander la portabilité en contactant : contact@topazen.fr. Le Client a également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Le consentement au traitement des données personnelles étant une obligation du RGPD, avant d'offrir un abonnement, le Client doit s'assurer que la personne concernée accepte de communiquer son adresse e-mail et ses coordonnées postales à TOPAZEN.

ARTICLE XIX. DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, sont rédigées en langue française et sont soumises au droit français.

Tous litiges seront soumis au tribunal de Bobigny.

ARTICLE XX. ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes Conditions Générales de Ventes sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare en les avoir lu dans leur intégralité et reconnaît en avoir une parfaite connaissance. Le Client renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à TOPAZEN.